Priorité aux Recrues des Régions dévastées

Nos soldats de la classe 20 ont droit à la sollicitude du Gouvernement

Dans un précédent article nous appelions la sollicitude particulière des Conseils de revisions qui vont fonctionner prochainement, sur les jeunes gens faibles et débiles des régions dévastées, appelés à être incorporés avec la classe 22.

Après les années de privations qu'ils ont vécues, disions-nous, ces conscrits, ne doivent pas être jetés trop brutalement dans une nouvelle vie qu'ils auraient peine à supporter.

Les nombreuses lettres de félicitations que nous recevons à ce sujet témoignent du bien-fondé de cette intervention.

Parmi ces lettres de correspondants bénévoles il en est une surtout qui mérite d'être signalée, en raison du bon sens indiscutable qui l'a inspirée.

Dans cette lettre notre correspondant nous fait entre autres :

Les arguments fournis pour l'appel de la classe 22 sont impérieux, mais ils l'étaient plus encore pour la classe 20. En a-t-on tenu compte ? Il est bien permis d'en douter. Il n'était pas prudent en effet, d'envoyer la majeure partie de ces jeunes gens sur les théâtres des opérations extérieures.

Beaucoup des jeunes gens du 1er contingent de la classe 20, rapatriés actuellement, rentrent dans leurs foyers fiévreux et affaiblis, sinon malades.

Ils avaient 14 ans à la déclaration de la guerre. Inutile d'insister sur les privations qu'ils ont endurées, durant l'occupation ennemie.

Physiquement inférieurs à leurs camarades des autres régions, et n'ayant pas eu la faculté d'apprendre un métier, la plupart de ces déshérités, ne feront que des manœuvres alors que les ouvriers spécialistes étrangers peuplent nos usines.

Le Ministre de la Guerre, paraît ne pas vouloir libérer le 2e contingent de la classe 20, par anticipation. Et cependant ce contingent est presque en entier fourni par les R. L. Des permissions, dit-il ? Est-ce une solution, non.

Il y a une catégorie du 2e contingent de la classe 20 qu'on pourrait favoriser toutefois sans nuire aux autres. C'est celle qui se trouve aux T. O. E. Syrie, Tourquie, Maroc, etc. Ces hommes doivent à leur rentrée, obtenir une permission libérable. Après 14 ou 15 mois, d'absence en de souffrance, ils ne l'auront pas volée.

Ne peut-on décider que le rapatriement du 2e contingent de la classe 20, comprendra d'abord et par priorité, les jeunes gens originaires des R. L. Ce rapatriement s'effectuant sur une période de 2 ou 3 mois on voit de suite le temps qu'ils pourraient gagner de par l'application de cette mesure.

Nos soldats du Nord doivent être avantagés

Le lettre reproduite ci-dessus, est suffisamment explicite pour qu'il soit nécessaire de la commenter.

Le premier contingent de la classe 20 devait être libéré normalement le 15 mars 1922. Or la plupart des soldats envoyés aux T. O. E. ont été rapatriés ces temps derniers avec de longues permissions.

Ceux dant le congé prend fin après le 31 décembre 1921, recevront à l'expiration de leur permission un congé libérable leur permettant d'attendre leur libération dans leurs foyers.

Sans vouloir en faire aucun grief, quels sont les soldats qui ont bénéficié de cette faveur ?

En majeure partie les hommes originaires de la France non envahie.

Le second contingent de la classe 20 comprend surtout en effet les hommes des régions du Nord occupées par l'ennemi.

Pour hâter la reconstitution des cités détruites on avait accordé aux jeunes gens du Nord de partir avec le second contingent, à l'entrée de l'hiver, c'est-à-dire à l'époque où les travaux devaient être entravés par les intempéries.

Ces jeunes soldats doivent être libérés en septembre prochain.

Pour de multiples raisons, raisons de santé et raisons impérieuse s d'utilité publique les jeunes gens des régions dévastées, *doivent être rapatriés les premiers par priorité.*

On annonce, que l'année prochaine, sera marquée par de grands progrès réalisés dans le domaine de la reconstitution. L'emprunt départementale doit rapporter les subsides nécessaires au relèvement de nos régions meurtries. Cela ne suffit pas. Il faut rendre à la terre et à l'usine du Nord les bras dont elles manquent, et ne pas laisser s'étioler définitivement sous le soleil brûlant des tropiques les malheureux garçons qui ont déjà trop souffert moralement et physiquement dans les bagnes et sous la domination ennemie.

La question est trop importante pour qu'elle n'attire pas l'attention de nos parlementaires. Aussi sommes-nous persuadés qu'ils s'emploieront à faire rendre justice aux fils de nos régions tant éprouvées.

M. P.

Pour la reconstitution des bibliothèques du Nord

L'AIDE BELGE

Le ministre des Sciences et Arts de Belgique vient d'exprimer au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, les sentiments de gratitude du gouvernement belge pour la part prise à la réédification de la bibliothèque de l'Université de Louvain. Il a informé le gouvernement français que le gouvernement belge, en témoignage de reconnaissance, avait décidé d'organiser dans toutes les écoles de Belgique une collecte dont le produit serait consacré à la reconstruction des bibliothèques détruites dans le Nord de la France.

« Le gouvernement belge, conclut cette lettre, a voulu que les étudiants belges puissent exprimer leur reconnaissance et leur sympathie pour leurs camarades français, prolongeant ainsi cette amitié fraternelle qu'ont définitivement scellée leurs frères aînés sur les champs de bataille. »

Louis de Béjarry va être extradé

L'enquête à Amsterdam lui est très favorable

Bruxelles, 28 décembre. — Le bureau des extraditions fonctionnant au ministère de la Justice hollandaise, vient d'accorder l'extradition de Louis de Béjarry, accusé par la police belge d'être un des auteurs du pillage de la bijouterie Willems, commis le 20 octobre dernier, à Bruxelles.

Il est curieux de souligner que l'enquête de la police d'Amsterdam est favorable à Louis de Béjarry. Non seulement ses investigations ont corroboré les déclarations et l'alibi du jeune Français, mais divers témoins ont affirmé d'une façon très précise que Louis de Béjarry se trouvait à Amsterdam le 26 octobre dernier, jour de l'attentat, et qu'il a passé la soirée du 19 dans un concert de la ville. C'est d'ailleurs à la demande expresse de l'accusé, qui proteste avec force de son innocence, que le bureau des extraditions a accordé l'autorisation de sa remise à la justice belge.

Vendredi prochain, Louis de Béjarry quittera donc la prison d'Amsterdam où il est détenu depuis plus de deux mois pour être transféré à Bruxelles.

Nous avons signalé qu'une femme de mauvaise vie avait déclaré avoir reçu confidence de la femme Delvaux, dite Philomène Oriol, « que son ami Louis de Béjarry préparait un coup qui rapporterait gros : le cambriolage d'une bijouterie de l'avenue Louise ». Confrontée avec cette femme, nommée Malaise, l'ex-amie du Français a affirmé qu'elle mentait et que jamais elle ne lui avait tenu pareil propos.

La femme Malaise avait également précisé que le chauffeur Jean Decoune, dit « Jean l'Apache », était présent lors de la grave confidence faite par Philomène.

Confronté à son tour avec la femme Malaise, « Jean l'Apache » l'a démentie. On sait que le chauffeur Jean Decoune est ce témoin qui a rapporté à la police ce propos de Louis de Béjarry passant devant une bijouterie : « Voilà un bien bel étalage et de quoi exciter la convoitise des voleurs de bijoux ! » Louis de Béjarry a reconnu qu'il avait bien pu tenir ce propos sans pour cela être un pilleur de bijouterie.

L'Egypte en révolte contre l'Angleterre

Un projet d'annexion

L Caire, 28 décembre. — L'état politique de l'Egypte est loin d'être satisfaisant, ainsi que le démontrent les émeutes de ces jours derniers provoquées, en partie, par les mesures de répression du gouvernement britannique contre Zagloul pacha et les nationalistes.

Mme Zagloul, femme du leader nationaliste arrêté, a annoncé son intention de prendre la place de son mari; aussi est-elle considérée par les indigènes comme la Jeanne d'Arc de l'Egypte.

En attendant, les travailleurs du port font grève à Port-Saïd, ce qui occasionne des retards considérables aux bateaux qui y font escale.

Selon certaines informations, l'Angleterre a voulu la rupture qui se produit actuellement.

En refusant d'accorder à Adly pacha les quelques concessions qu'il venait demander (concessions qui ne représentaient pas la totalité de ce que le gouvernement égyptien exigeait), le gouvernement de la Grande-Bretagne savait à l'avance à quoi ce refus l'exposait.

Lord Curzon, néanmoins, opposa une intransigeance qui semble indiquer que le cabinet britannique voulait trouver dans les troubles actuels un prétexte pour prendre « bien en mains », comme dit le communiqué officiel, la situation de l'Egypte.

On annonce de bonne source, que de profondes modifications vont être immédiatement apportées à l'administration du protectorat : Lord Allenby serait investi de pouvoirs dictatoriaux et toutes les libertés accordées jusqu'ici seraient suspendues. Ce ne serait plus un protectorat que de nom, et la réalité équivaudrait à une annexion pure et simple. On lui accorderait l'étiquette de « provisoire » pour calmer les appréhensions des puissances, mais on sait à quoi le provisoire britannique aboutit, quand il s'installe quelque part.

L'Allemagne manque à ses engagements

La Commission des Réparations se réunit à ce sujet

Paris, 28 décembre. — A propos de la réunion de la Commission des réparations d'aujourd'hui, on fait observer que c'est la troisième fois, depuis la paix, que la commission est appelée à délibérer sur un manquement de l'Allemagne. Le second cas remonte au mois de mars 1921 ; la Commission dut signaler le non-paiement du premier milliard.

On sait que l'Allemagne doit livrer 15.000 tonnes de cokes par jour pour la Lorraine et le Luxembourg. Au début de décembre, les conditions climatériques ayant paralysé les transports, les livraisons tombèrent à 8.000 tonnes. Dès le 8 décembre elles remontaient sur l'ordre du gouvernement allemand à 12.000 tonnes. Mais depuis le 15 décembre, elles retombèrent sans raison apparente, à 9 ou 10.000 tonnes.

Le coke étant le nerf de l'industrie lorraine et luxembourgeoise, la réduction actuelle la menace d'un véritable désastre, en l'obligeant à éteindre des hauts-fourneaux et à congédier un grand nombre d'ouvriers.

D'autre part, la fourniture de 15.000 tonnes n'inflige à l'Allemagne qu'un effort très modéré, puisque l'industrie lorraine recevait sans difficulté 24.000 tonnes avant la guerre.

Leurs propositions

On sait que le docteur Fischer, secrétaire d'Etat et président de la Kriegslasten-kommission a quitté Berlin à destination de Paris, où des pouvoirs très étendus vont lui permettre de poursuivre les négociations.

Le docteur Fischer, qui entrera en communication avec la commission des réparations, soumettra à celle-ci toute une série de propositions qui constituent les réponses provisoires de l'Allemagne aux trois questions posées dans la note de la commission.

Le délégué allemand soumettra aux Alliés une sorte de memorandum qui contiendra, longuement motivées, les explications exigées par la commission des réparations, des détails précis sur les nouveaux projets d'impôts et leur rendement et, enfin, des propositions concernant la façon dont l'Allemagne entend acquitter les échéances de janvier et février.

Le gouvernement allemand a choisi la voie des négociations directes et verbales, pour ne pas donner lieu à une réponse écrite, qui pourrait ne pas satisfaire à toutes les exigences des Alliés.

Ce n'est que lorsque le secrétaire d'Etat Fischer aura trouvé un terrain d'entente, avec la commission des réparations, que le gouvernement impérial répondra d'une façon définitive et par écrit aux questions des Alliés. Cette note ne ferait plus, en l'occurrence, que confirmer l'accord élaboré à Paris.

Ils réclament toujours le moratorium

On aurait tort de nourrir de trop grands espoirs : l'Allemagne ne parviendra très probablement pas à payer, à dates fixes, ses échéances de janvier et de février. Le chancelier Wirth l'a déclaré lui-même en Conseil des ministres.

Le gouvernement n'a pas à sa disposition les 500 millions payables le 15 janvier et c'est pourquoi il s'est adressé, hier soir, à la Reichsbank, pour savoir si celle-ci était disposée à lui abandonner une partie de sa réserve d'or. Il s'agit d'un peu plus de 200 millions pour pouvoir remplir ses engagements. Au nom de la Reischbank, le président von Havenstein a refusé énergiquement d'exaucer les désirs du gouvernement. Celui-ci continue donc à solliciter un moratorium.

Au Congrès Communiste

LES SYNDICATS ET LE PARTI

Marseille, 28 décembre. — Sous la présidence de Ferdinand Faure (Loire), le Congrès du parti communiste a tenu mardi, de 9 h. 35 à minuit 15, une séance entièrement consacrée à l'audition des orateurs ayant à donner leur avis sur la thèse du comité directeur, concernant les rapports des syndicats avec le parti communiste.

Le débat peut se résumer ainsi : le Congrès a à choisir entre trois thèses : celle du comité directeur (pénétration du communisme dans les syndicats), celle que développèrent Mayoux et Lafond (l'indépendance des syndicats) et la thèse Loriot (subordination des syndicats au parti, telle que l'a exposée la IIIe Internationale au Congrès de Moscou en juillet 1921).

En raison de l'heure tardive, le vote a été remis à une séance ultérieure.

LA QUESTION AGRAIRE

A la séance de ce matin le Congrès aborda la discussion de la question agraire.

C'est Jean Renaud, député de Lot-et-Garonne, qui développa la thèse du Comité directeur.

La doctrine agraire peut se condenser ainsi :

La révolution confisquera les terres non cultivées, les domaines possédés par ceux qui ne travaillent pas eux-mêmes. Elle les répartira entre les paysans et les ouvriers agricoles qui en auront la jouissance perpétuelle et gratuite.

La situation du paysan âgé devenu incapable de travailler et qui loue sa terre à des fermiers ou des métayers a été envisagée aussi.

Le Comité directeur résoudrait ainsi la question : la collectivité assurerait aux propriétaires de cette catégorie, une rente et emettrait leurs terres aux fermiers et métayers. Jean Renaud ayant exposé ce programme se préoccupa de la propagande parmi les paysans et recommanda tout spécialement la création de groupes communistes paysans. Le Congrès décida l'impression, sous forme de brochure de propagande, de l'exposé du député du Lot-en-Garonne.

Plusieurs orateurs présentèrent alors quelques observations puis la discussion fut renvoyée à l'après-midi.

La Grève du Tulle

Elle atteindra toute l'industrie tullière de Caudry

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, la grève a éclaté à Caudry, Le mouvement intéresse les ouvriers et ouvrières de la préparation et du finissage des tulles et dentelles ; il est effectif depuis mercredi matin et aura inéluctablement de très graves répercussions.

En effet, les tullistes ne recevant plus les matières préparées seront obligés d'arrêter le travail ; jusqu'aux apprêts qui d'ici un temps rapproché seront forcés de chômer.

D'autre part les ouvriers et ouvrières des autres catégories ont décidé d'apporter leur appui aux ouvrières en grève en refusant de travailler sur des matières qui auraient été préparées par des personnes étrangères au personnel habituel de préparation des usines.

Le Conflit pourrait être de longue durée

Le Comité de la Bourse du Travail s'est rendu compte de la gravité de la situation et il a déjà pris des mesures pour l'organisation de soupes populaires car le conflit pourrait bien être de longue durée.

Il apparaît nettement que les fabricants de tulles n'ont rien fait pour éviter la grève.

Ce que demandaient les ouvriers

Rappelons que lundi soir, les Comités patronal et ouvriers se réunissaient et qu'après une longue discussion, le Comité du Syndicat ouvrier abandonnait une partie de ses revendications Au lieu d'une augmentation de 30 %, pour l'ensemble des ouvriers et ouvrières, on tombait d'accord pour les augmentations suivantes : 30 % pour les ouvrières employées dans les bureaux, 25 % pour les raccommodeuses et surveilleuses ; 20 % pour les autres catégories.

Le refus des patrons et leurs contre-propositions

L'assemblée générale des fabricants de tulles tenue mardi à 10 heures n'accepta pas cet accord des comités, et elle décida de faire des contre-propositions.

Celles-ci parvinrent mardi à 8 heures et demie du soir, au secrétaire de l'organisation ouvrière, alors que la réunion générale de tous les syndiqués était commencée depuis 30 minutes.

Les patrons faisaient connaître que les propositions ouvrières avaient été repoussées à l'unanimité, contre 1 voix et 2 bulletins blancs. Ils communiquaient d'autre part, une autre proposition qui accorderait un pourcentage de 5 à 10 %, à quatre catégories d'ouvriers et ouvrières sur 12 que comporte l'ensemble du syndicat. Donc 8 catégories ne recevaient absolument rien.

La grève votée !

Devant un pareil ostracisme l'assemblée manifesta une vive indignation et au milieu d'une grande agitation commença le vote à bulletins secrets.

Par 434 voix contre 16 et 2 bulletins blancs, la grève fut votée. Le syndicat de la préparation compte actuellement 585 membres mais à la réunion se trouvaient seulement 452 d'entre eux : une certaine partie des travailleurs habitant des communes circonvoisines, ces derniers ayaient, en raison de l'heure avancée, regagné leurs demeures.

Ce vote va être communiqué au Comité patronal. Espérons encore que les fabricants reviendront à de meilleurs sentiments et tiendront à honneur surtout de payer des femmes qui furent de tous temps exploitées indignement à Caudry.

Un crime a été commis il y a six ans

UN CULTIVATEUR A ETE ASSASSINE PAR SA FEMME ET SA FILLE

Genève, 28 décembre. — En janvier 1916, un cultivateur, M Constant Michod, fut trouvé mort dans l'écurie de sa ferme, à Viceus. On crut à un suicide, bien que M. Michod, âgé de 60 ans et jouissant d'une belle aisance, n'eut guère de raison de mettre fin à ses jours.

La police, à la suite d'une dénonciation, vient d'arrêter la veuve du défunt et sa fille Louise, qui continuaient à exploiter la ferme. Les deux femmes ont été transférées à la prison de Moudon.

Le Succès de l'Emprunt du Département du Nord

Une bonne nouvelle pour nos Sinistrés

Nous avons dit dans quelles conditions le Conseil général du Nord, sur la proposition de M. le Préfet, avait donné son approbation à un grand emprunt départemental en faveur des sinistrés. Cette opération, engagée dans les meilleures conditions par notre département, va contribuer puissamment à la reconstitution de nos villes et donner une impulsion nouvelle à l'essor déjà vigoureux de nos coopératives de reconstruction.

L'emprunt porte sur une somme de 150 millions de francs et se fait sous la forme d'une émission de 300.000 obligations 6 % net de tous impôts présents et futurs, amortissables en trente ans. Les obligations sont offertes au public au prix de 475 francs, jouissance 15 janvier et 15 juillet. Ces valeurs représentent des titres de tout premier ordre et elles sont d'autant plus intéressantes qu'en payant 475 francs une obligation remboursable à 500 fr., on s'assure, dès à présent, du paiement d'un premier coupon de 17 fr. 50, le 15 juillet prochain. De plus, au prix d'émission de 475 francs, l'obligation porte intérêt, en réalité, de 6,35 % environ.

Des renseignements que nous avons pris à bonne source, il résulte que, bien que l'émission vienne d'être lancée, c'est déjà un succès sans précédent, **NOUS CROYONS QUE D'ICI TRES PEU DE JOURS L'EMPRUNT SERA COUVERT POUR LA TOTALITE DES 150 MILLIONS** et l'abondance des souscripteurs grandit de jour en jour. Ceux qui voudraient encore en profiter devront se hâter.

Nous nous en réjouissons pour les résultats si utiles qu'en retirera la population sinistrée du Nord. L'heureuse initiative du Conseil général et de M. le Préfet aura dépassé toutes les espérances.

La Comédie Française a quatre nouveaux sociétaires

Paris, 28 décembre. — Le ministre de l'Instruction publique a ratifié la nomination comme sociétaire de M. Granval. Il a en outre nommé sociétaires Mmes Dussane, Valpreux et Ventura.

D'autre part, M. Léon Bérard a prié l'administrateur général de provoquer une réunion immédiate du comité en vue d'assurer l'application régulière de l'article 12 de l'acte de société des comédiens français, aux termes duquel tout sociétaire, après vingt ans de service, doit prendre, en principe, sa retraite, et de lui faire, en ce sens, des propositions.

Landru va mieux

IL EST CALME ET INDIFFERENT

Me de Navières du Treuil s'est rendu à la prison de Versailles, où il a trouvé Landru dans un état de santé de plus en plus satisfaisant. Le condamné continue à reviser et à annoter les pièces du volumineux dossier qu'il avait constitué pour les débats de la Cour d'assises

Il est calme et, tout en continuant à affirmer qu'il n'a point assassiné les femmes disparues, déclare qu'il reste indifférent au sort qui lui sera réservé, quel qu'il soit.

Des bénéfices de guerre avaient été dissimulés

LES BENEFICIAIRES ONT ETE SEVEREMENT CONDAMNES

Paris, 28 décembre. — La 10e Chambre correctionnelle a condamné, cet après-midi pour dissimulation de bénéfices de guerre. Alfred Regy, 115, rue de la Pompe, à un mois de prison, 10.000 francs d'amende ; Edmond Regy, 21, rue Saint-Lambert, à un mois de prison, 10.000 francs d'amende; Louis Montel, employé, 35, rue Alain-Chartier, à 5.000 francs d'amende; Henri Salmon, agent d'affaires, 4, rue Rochambeau, à 4 mois de prison et 500 francs d'amende.

Ils étaient inculpés d'avoir dissimulé une somme de 3.000.000 de bénéfices de guerre.

Ils avaient constitué la société à nom collectif en une société anonyme, en 1917, et cette transformation avait facilité la dissimulation.

LE NEGRE NOUVEAU RICHE A AUSSI FORTEMENT ECOPE

En 1915, le nègre François Déodat Dubouillé quittait la Guadeloupe et venait s'installer à Paris.

Il travailla d'abord comme ouvrier menuisier, gagnant 6 fr. 95 par jour et occupant une petite chambre d'un loyer mensuel de 6 francs.

En 1917 sa vie se transforma brusquement. Sans transition, il passa de sa modeste chambre dans un appartement de 7.000 francs; il achète 50.000 francs de meubles, devient propriétaire d'une villa; il a deux magnifiques automobiles.

Pour être déconcertant, ce changement à vue n'avait cependant rien de mystérieux.

Dubouillé avait simplement spéculé sur les rhums, travaillant d'abord comme courtier, puis pour son compte, dès qu'il eut amassé un pécule suffisant. Mais il ne fit aucune déclaration au fisc sur ses bénéfices.

D'office on le taxa sur un chiffre de 450.000 francs pour l'année 1917. Il protesta et prétendit n'avoir gagné que 60.000 francs, dans cette année. Une expertise établit que les bénéfices du nouveau riche étaient de 492.000 francs pour la seule année de 1917.

Poursuivi pour dissimulation de bénéfices de guerre, Dubouillé a été condamné à deux mois de prison avec sursis et 10.000 francs d'amende.

Les scandales de la liquidation des biens allemands

LES INTERPELLATIONS A LA CHAMBRE

L'ordre du jour de la Chambre appelait hier après-midi la suite de la discussion des interpellations de M. Jaeger, sur les scandales de la liquidation des bien allemands en Alsace et de M. Lasache pour sauvegarder les intérêts de l'Etat et de l'agriculture française dans les gestion des mines de potasse sequestrées.

Uhry, député de Seine-et-Oise, développa une motion tendant à l'ajournement du projet sur l'amodiation des mines de potasse d'Alsace et à la nomination d'une commission d'enquête.

Uhry déclara qu'il n'admettait pas que M. Helmer, bâtonnier au bureau de Colmar ait pu être nommé séquestre de biens importants comme les mines de potasse d'Alsace.

« Non content de diriger les mines, dit-il, M. Helmer a créé à côté une Société Commerciale de sorte que voilà un homme qui cumule les fonctions suivantes : bâtonnier, sénateur, directeur de mines et qui en sa qualité de Président de la Société Commerciale, est son propre acheteur des produits qu'il retire des mines de potasse. »

Uhry continua sa critique de la gestion de M. Helmer :

« En 1920, dit-il, il y avait 160 millions de bénéfices ; en 1921, on fut obligé d'emprunter 18 millions pour payer les ouvriers.

Voilà où nous a conduit la gestion de M. Helmer. »

Uhry entreprit ensuite le procès de M. Koch, un Alsacien, qui a revendiqué une grande partie des mines, représentant des parts allemandes.

Il réclame une commission d'enquête contre les magistrats de Mulhouse qui avaient reconnu les droits de M. Koch dans un jugement qui fut ensuite cassé. Il termina en s'élevant contre les banques qui cherchent à mettre la main sur nos richesses nationales.

La séance se termina sur une vive altercation relative à une question personelle entre MM. Lasache et Lacotte et elle fut renvoyée à aujourd'hui pour la suite du projet sur les Chambres d'Agriculture et le projet de loi sur les tarifs douaniers.

Projets de lois

LES COOPERATIVES DE PRODUCTION

Dans sa séance d'hier après-midi, la Chambre a adopté sans débat : 1° Le projet de loi tendant à modifier l'article 14 de la loi du 18 décembre 1915 sur les sociétés coopératives ouvrières de production et le crédit au travail.

LA CESSION DES DROITS A INDEMNITES POUR DOMMAGES DE GUERRE

2° Le projet de loi adopté par la Chambre des Députés, adopté avec modifications par le Sénat, relatif aux cessions des droits à indemnités pour dommages de guerre et aux conditions de remploi de ces indemnités.

LES MAJORATIONS DE PENSIONS

3° Le projet de loi qui donne satisfaction aux propositions de loi de MM. Lamy, Goude et Henry Paté, tendant à étendre aux titulaires des pensions d'invalidité antérieures au 2 août 1914 les dispositions de la loi du 25 mars 1920 (majorations de pensions).

LE DELAI DE PRESCRIPTION

4° La proposition de loi de MM. Philippoteaux Crespel et Albert Meunier, tendant à proroger le délai de prescription prévu par la loi du 16 juillet 1921 et à étendre le bénéfice de cette loi.

CONTRE LE TYPHUS

5° Le projet de loi portant ouverture au ministère des affaires étrangères d'un crédit de 2.500.000 pour la participation de la France à la lutte contre le typhus, sévissant en Europe Orientale.

Vers l'issue d'un long Conflit

Nous avons mis au courant nos lecteurs de ce conflit de la verrerie qui depuis de longs mois sème la ruine dans des milieux ouvriers de la région de Valenciennes, notamment à Fresnes-sur-l'Escaut et à Escautpont.

Dans le but de trouver un terrain d'entente, de multiples réunions eurent lieu entre patrons et ouvriers. Des entrevues avec le Ministère des R. L. ne donnèrent aucun résultat.

Aujourd'hui nous apprenons que les verreries de Fresnes dont les ouvriers chômaient depuis le 12 janvier vont rallumer leurs fours et que l'exploitation fonctionnera au début de février.

Les patrons verriers des environs seraient disposés également à suivre cet exemple.

Chez nos pompiers

NOMINATIONS

Sont nommés aux grades ci-après, dans les corps de sapeurs-pompiers communaux :

NORD. — MM. Lys, capitaine ; Scherpereel, lieutenant, et Cany, sous-lieutenant, à Armentières ; Crombet, commandant, et Viseur, capitaine chargé du matériel, au bataillon de Lille ; Dupriez, lieutenant, et Fiévez, sous-lieutenant, à Mortagne-du-Nord.

PAS-DE-CALAIS. — MM. Gressier, sous-lieutenant, à Wimille ; Ledoux, capitaine, et Godwin, sous-lieutenant à Calais ; Vasseur, sous-lieutenant, à Lisbourg ; Meurice, lieutenant, et Gilles, sous-lieutenant à Vermelles.

FEUILLETON DU 30 DECEMBRE. — N° 61

La Fille sans Nom

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

par Charles MEROUVEL

— Sans doute... Vos chagrins sont douloureux ; je vous plains du fond de mon âme; mais ce luxe qui vous entoure, ces belles choses au milieu desquelles vous vivez, sont des adoucissements à vos chagrins.

Hélène secoua la tête.

— Non, fit-elle tristement.

— Raisonnez ! Vous devriez penser qu'il y a des pauvres femmes — et combien, grand Dieu ! — qui versent des larmes aussi amères que les vôtres et n'ont pas un mouchoir de batiste avec des dentelles à cinquante francs le mètre pour les essuyer. C'est une simple comparaison. Vous n'avez pas revu l'amiral ?

— Non ?

— Depuis quand ?

— Depuis notre entretien, cet entretien qui a mis le comble à ma désolation.

— Je vous apporte une nouvelle.

— Laquelle ?

— Vous ne le reverrez pas de sitôt.

— Où est-il ?

— Reparti pour Toulon.

— Vous en êtes sûre ?

— D'autant mieux qu'il a pris soin de m'en informer lui-même.

— Comment ?

— Par une lettre que je viens de lire et que je vous apporte.

— M. de Vitray désespère, n'est-ce pas ? demanda Hélène avec une ardeur fiévreuse.

— Pourquoi désespérer ?

— M. de Vitray m'a quittée en jurant qu'il retrouverait ma fille, qu'il me la rendrait, et puis il aura réfléchi, compris l'inutilité de ses efforts.

— Vous êtes ingénieuse à vous créer des peines !

— S'il espérait, ne serait-il pas revenu ? dit-elle.

— Calmez-vous... Un heureux hasard a mis l'amiral sur une trace qui est bonne.

La comtesse rapprocha son fauteuil de celui de son amie et, saisissant les mains de la vieille dame, elle s'écria :

— Oh ! parlez, parlez vite, je vous en supplie !

— Je n'entrerai pas dans les détails ; je vais au fait, tant je vous vois impatiente. M. Raveneau s'était livré à des recherches infructueuses...

— Malheureusement !

— Il y a quelques jours, un de ses clients mourait. Dans les papiers de ce client, le comte Dagny dont vous connaissez le nom, il trouva la preuve qu'une petite maison avait été louée, il y a plusieurs années, à une veuve Yaudet. Vous voyez que je suis au courant. Votre histoire me passionne ! Ce nom est précisément celui de la femme à laquelle l'amiral a confié votre fille...

— Continuez.

— L'amiral est parti aussitôt pour Cherbourg... Il vous adore, cet être-là... Quel malheur vous a séparés !

Hélène porta ses mains à son front.

— Ah ! murmura-t-elle, ma faute, je l'expie cruellement.

— Attendez. Des jours meilleurs vont venir peut-être...

— A Cherbourg ?... demanda Hélène tout entière à son idée. Dites-moi ce que M. de Vitray a pu apprendre.

— Sa lettre vous l'expliquera. Lisez.

La lettre de l'amiral était adressée à Mme de Saint-Béran.

Voici ce qu'elle contenait :

« Chère amie,

« Ai-je besoin de vous dire combien vos conseils ont fait impression sur mon esprit ?

« Ils ont anéanti mes dernières résistances qui n'étaient d'ailleurs que les suprêmes convulsions d'un orgueil qui ne veut pas se rendre.

« A la suite d'un entretien avec Hélène, j'ai repris courage et je suis allé trouver M. Raveneau. »

Suivaient les détails de son entretien avec l'homme d'affaires et le récit du voyage à Cherbourg.

L'amiral concluait :

« Plus de doute ; la locataire de la petite maison du comte Dagny était bien cette Perrine Yaudet à laquelle j'ai confié l'enfant né à la Roche-Morgat, mais Perrine devenue folle.

« Comment ? A la suite de quelle catastrophe ?

« Personne n'a pu me le dire.

« Elle est partie depuis dix-huit mois ; la maisonnette est vide et tout me porte à croire que ses anciennes locataires sont à Paris.

« Je n'ai pas le courage de continuer mes recherches. J'ai donné à M. Raveneau les renseignements nécessaires.

« Je l'ai chargé des démarches à faire dans Paris pour retrouver les traces de Perrine et des deux jeunes filles, ce qui ne sera pas difficile sans doute.

« Paris est grand, mais en fouillant d'un bout à l'autre les quartiers où ces trois malheureuses ont pu se retirer, en n'épargnant rien, il est certain qu'on arrivera à découvrir leur retraite.

« C'est une question de temps et d'argent, et que ne donnerais-je pas pour combler l'abîme que je me suis plu à creuser entre Hélène et moi, sous l'effort d'une colère aveugle !

« Comme je vous le dis, il y a dix-huit mois environ que Perrine a quitté le Mesnil.

« A cette époque, j'en ai la certitude, Jeanne était une grande et belle jeune fille, intelligente et courageuse.

« Dites bien à sa mère qu'elle était aimée de ses voisins, admirée même pour sa patience et son activité, résignée et douce, charmante en un mot et digne d'un meilleur sort.

« Je m'éloigne pour quelques jours.

« Il m'est impossible de supporter les tristes ressentiments d'Hélène.

« Je l'ai blessée au cœur !

« J'attendrai que la blessure soit cicatrisée pour revenir à elle.

« Les marins sont croyants.

« J'espère que cette attente sera courte et que la Providence, qui s'est déjà manifestée, achèvera son œuvre de réparation.

« Adieu, chère amie, ou plutôt au revoir.

« Je regagne ma cabine, c'est-à-dire ma cellule de moine, la retraite où tant de fois j'ai déploré cette chute, cause de tant de douleurs, et ses terribles conséquences.

« Est-elle assez expiée ?

« Nous le saurons bientôt ! »

« Votre vieil ami,

« Bernard de VITRAY. »

La comtesse lut lentement cette lettre. Puis elle la garda un instant entre ses doigts, le regard fixe, les yeux rougis par la fièvre.

— Eh bien ? demanda la marquise. Vous voyez, c'est un espoir qui vous arrive !

— Un espoir...

— Sans doute ! Vous savez maintenant qu'elle est près de vous, qu'elle est belle, qu'elle a du courage ! N'est-ce donc rien ?

La mère ne répondit pas.

Ses yeux secs gardèrent leur fixité ; ses traits se contractèrent ; un long soupir souleva sa poitrine.

La marquise reprit :

— L'amiral fait ce qu'il peut ! Il faut lui en savoir gré !

Hélène se mit à rire, d'un rire pénible, d'un rire amer, sarcastique, mais elle se renferma dans un silence obstiné.

— Je voudrais vous consoler... continua la marquise, vous encourager aussi... Je comprends tout ce que vous souffrez... mais l'amiral a souffert aussi et bien longtemps...

— Il s'est vengé, lui !

— C'est vrai, cruellement... Vous ne lui pardonnez pas... Vous pensez toujours à ce duel, à la mort de ce Georges... votre ami...

La comtesse se leva à demi, tremblante d'émotion, les nerfs frémissants.

— Ah ! comme vous vous trompez, s'écria-t-elle, si vous croyez que c'est à lui que je pense, à ce mort que j'aimais pourtant comme un frère, pas autrement, je vous le jure ! Il a été frappé ! Il est tombé dans un combat... Je n'accuse pas mon mari d'une lâcheté... Les hommes entendent l'honneur à leur manière ! Je ne plains même pas Georges... Il s'est conduit en brave, en homme d'honneur... M. de Vitray lui en a rendu témoignage... C'est bien ! Il est débarrassé de la vie, de cette vie qui me semble un fardeau si lourd à porter !

« Pour M. de Vitray, il m'aime... c'est possible... Il le dit et vous me le répétez !... Qu'est-ce que ça me fait ? Tout m'est indifférent... Rien ne me touche, qu'une chose, ma fille... Ah ! le reste, comme j'y songe peu ! Que m'importent les souffrances ou les plaintes des autres ! Je me dis, depuis que j'ai lu cette lettre :

« — Elle est là à deux pas de moi peut-être, pauvre à misérable, repoussée de partout ! Qui sait ! Elle manque de tout ! On lui refuse une place ! — Allez, j'y ai songé bien des fois depuis que je la sais perdue, sans soutien, et puis j'ai consulté, moi aussi !... Une fille pauvre à Paris !... Que voulez-vous qu'elle fasse ! Est-ce qu'elles ont seulement les moyens de vivre, de gagner leur pain, honnêtement ! A part quelques privilégiées qui se tirent d'embarras, ignorez-vous ce que deviennent les autres !

« Et ma fille est là, tombée dans ce cloaque où viennent s'échouer les malheureuses comme elle, contraintes à chercher du travail... Qui l'a conduite ici ! La misère... la nécessité non seulement de se suffire à elle-même, mais de soutenir les deux femmes qui sont avec elle et qu'elle doit aimer, l'une sa mère adoptive, l'autre sa sœur, une enfant ! Et cette mère est folle !... Et ma fille est belle ! Elle est courageuse ! Ce n'est pas moi qui le dis, c'est la lettre ! Alors vous pensez... Elle se résignera à tout... Elle subira toutes les nécessités, toutes les infamies de cet odieux Paris, par dévouement, par bonté, comme moi jadis qui me suis perdue pour épargner une souffrance et peut-être un deuil à la femme généreuse qui m'avait élevée, à la mère qui m'avait adoptée comme l'autre a adopté ma fille !...

Elle s'exprimait avec une vivacité extraordinaire, violemment.

La marquise essayait de l'apaiser en lui disant :

(A suivre).